

LES OUTRE-MER DANS L'UNION EUROPÉENNE



La prise en compte de la dimension ultramarine dans le cadre financier pluriannuel post-2020

Les enjeux

Seul État membre comportant à la fois six régions ultrapériphériques (RUP) et six pays et territoires d'outre-mer (PTOM), la France défend la valorisation des atouts de ces territoires et la prise en compte de leurs spécificités dans les négociations relatives au prochain cadre financier pluriannuel, qui définiront les fonds et programmes européens pour la période 2021 - 2027.

Contenu

Les autorités françaises souhaitent que les RUP bénéficient d'une attention particulière dans le cadre de la future politique de cohésion (niveaux de financement et taux de cofinancement adaptés, maintien des dérogations existantes, dispositions spécifiques en matière de coopération territoriale). Elles soutiennent le maintien du budget de la politique agricole commune (PAC) (et donc du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)), et le maintien de dispositions adaptées aux RUP dans cette même politique (conditionnalités, taux de cofinancement), ainsi que des modalités actuelles de compensation des surcoûts dans le domaine de la pêche au profit des RUP.

Elles défendent aussi un niveau de financement approprié en faveur des PTOM, le respect d'un équilibre dans la répartition des financements entre tous les PTOM, et souhaitent garantir l'effectivité d'accès de ces territoires à l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI).

Elles soutiennent enfin une meilleure articulation des financements dédiés aux RUP, aux PTOM, et à leurs voisins, pour soutenir les coopérations régionales, et la bonne prise en compte des RUP et des PTOM dans les programmes sectoriels, tels que LIFE, Horizon Europe ou Erasmus+.

Calendrier

MAI - JUIN 2018

EN COURS

AU PLUS TÔT FIN 2019

Propositions
de la Commission

Négociations
au Conseil et
au Parlement européen

Accord final global

État d'avancement

Les négociations sectorielles tenues ces derniers mois ont permis de consolider les orientations positives des propositions de la Commission, en particulier concernant l'accès aux programmes sectoriels des acteurs ultramarins, la future décision d'association outre-mer ou encore le soutien aux coopérations régionales. Les discussions se poursuivront au moins jusqu'à fin 2019, dans le cadre des derniers trilogues et des discussions financières. Les autorités françaises continueront de relayer les messages utiles au sein des différentes instances du Conseil, en s'associant quand nécessaire avec les autres États membres concernés par les problématiques ultramarines.



GRENELLE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES EN OUTRE-MER



Les enjeux

La prévention et la lutte contre les violences conjugales forment un enjeu particulièrement sensible outre-mer.

Une meilleure connaissance de ces violences va permettre de poursuivre le déploiement d'actions ciblées. Ainsi, dans la continuité de l'enquête Violences et rapports de genre, (Virage), menée dans l'hexagone en 2015, Virage dans les outre-mer a été réalisée par l'Ined en 2018 dans trois départements et régions d'outre-mer : La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique.

Le Grenelle de lutte contre les violences conjugales est l'occasion de mobiliser tous les acteurs pour apporter des réponses concrètes et mettre fin au silence qui tue trop souvent encore.

Au plan national, un groupe de travail du Grenelle, piloté par le ministère des outre-mer, s'attachera à proposer des réponses concrètes en lien avec les acteurs du territoire.

DOM	Morts violente au sein du couple en 2017 (Source Ministère de l'Intérieur)
LA RÉUNION	4
GUADELOUPE	1
GUYANE	3
MARTINIQUE	0
MAYOTTE	Pas de données disponibles

Contenu

Le Tour de France de l'égalité, organisé entre l'automne 2017 et le début de l'année 2018 a enrichi la réflexion conduite dans le cadre du **Livre bleu des Assises des outre-mer**.

La déclinaison des annonces nationales et travaux du Grenelle prend en compte pour chaque dimension (prévenir, accompagner, punir) la spécificité de chaque territoire.

Les crédits dédiés du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » sont pérennisés dans les **contrats de convergences et de transformation (CCT)** pour un montant de 4 millions d'euros pour toute la durée des CCT. Leur mise en application est prévue à compter de 2019 et s'étalera sur une durée de quatre ans allant jusqu'à 2022 avec une signature à l'été 2019.

Érigée au rang de Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national qui doit trouver sa pleine application en outre-mer au travers des CCT qui visent tout à la fois une convergence sur des objectifs partagés et une transformation vers une société plus inclusive et égalitaire, notamment au regard des indicateurs socio-économiques et démographiques de ces territoires.

Les représentants de l'État dans les collectivités de l'article 74 proposeront à ces territoires, une déclinaison adaptée du Grenelle des violences conjugales, dans le respect de leurs compétences.

À cet effet, les crédits du P. 137 doivent jouer un rôle d'effet de levier sur les crédits de droit commun des autres services de l'État en région et mobiliser les crédits des collectivités locales, a minima à parité, pour le co-financement de la politique mise en œuvre localement.

Le Grenelle de lutte contre les violences conjugales donne lieu à plusieurs concertations locales. La première a été organisée à La Réunion le 3 septembre dernier avec la tenue d'une séance plénière du comité local d'aide aux victimes, co-présidée par le préfet et le procureur de la République, élargie aux élus, aux associations, aux professionnels de prise en charge avec comme objectif, un état des lieux de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

La Guadeloupe, la Guyane, Mayotte et la Martinique organiseront leur concertation locale d'ici la fin du mois de septembre.



2^e ÉDITION DU FORUM DES ÉTUDIANTS DES OUTRE-MER



**Un outil pour favoriser l'insertion
des jeunes étudiants des outre-mer dans l'hexagone**

Les enjeux

On estime à plus de 10 000 le nombre de jeunes originaires d'outre-mer qui viennent pour suivre leurs études ou leur formation dans l'hexagone chaque année.

Qu'ils soient accompagnés par LADOM ou non, nombre de ces jeunes sont confrontés à des difficultés particulières (logement, manque de connaissance des dispositifs d'aides existantes, etc.), lors de leur arrivée mais également lors de leurs premières années dans l'hexagone, où ils ne disposent pas de réseau (notamment dans le milieu professionnel) pour trouver des stages, contrats en alternance, etc.

Trop d'entre eux se retrouvent rapidement isolés et le taux d'échec de ces jeunes est bien plus important que la moyenne.

Contenu

Afin de faciliter l'accueil et l'insertion des jeunes ultramarins arrivant dans l'hexagone et lutter contre l'exclusion, la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer organise, avec le concours du Ministère des outre-mer, la 2^e édition du forum des étudiants des outre-mer, le samedi 21 septembre 2019 dans les jardins du ministère des outre-mer.

Lors de ce forum, les jeunes peuvent aller à la rencontre de stands institutionnels ou associatifs pour faciliter leur vie pratique (CNOUS, Action Logement, LADOM, AFEV, Familles Rurales, CAF, etc), leur insertion et leur réseau professionnel (plus de 25 entreprises seront présentes) mais également leur vie sociale et citoyenne durant leurs années dans l'hexagone (nombreuses associations d'étudiants ou d'engagement citoyen). Des ateliers pratiques et conférences thématiques sont proposés aux jeunes durant le forum.

Calendrier

SAMEDI 22 SEPT. 2018

SAMEDI 21 SEPT. 2019

**1^{er} Forum des étudiants
des outre-mer**

**2^e Forum des étudiants
des outre-mer**

État d'avancement

Lors de la 2^e édition qui aura lieu le samedi 22 septembre 2019, plus de 65 stands (contre 50 en 2018) seront tenus par des professionnels ou des associations, dont plus de 25 entreprises avec lesquels les jeunes pourront échanger sur les possibilités de stage ou d'alternance ainsi que se renseigner sur les différents métiers.

Des ateliers pratiques (rédaction de CV, création d'entreprise, conseils sanitaires et prévention, etc) ainsi que des conférences (« comment constituer et utiliser un réseau professionnel ? », connaître et lutter contre les pratiques discriminatoires, réussir sa mobilité à l'international, etc) auront lieu durant l'après-midi.

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME DES CITÉS ÉDUCATIVES DANS LES DROM



Les enjeux

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers souhaitée par le Président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer les prises en charge éducatives pendant le temps scolaire et périscolaire pour les enfants à partir de 3 ans et les jeunes jusqu'à 25 ans. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Dans les DROM, cette démarche intégrée reposant sur l'intensité, la continuité et la cohérence des interventions éducatives revêt une importance particulière compte tenu des situations locales où se conjuguent décrochage scolaire, part élevée de jeunes en difficulté de lecture, proportion significativement plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur, taux de chômage considérable des jeunes, part majorée de familles monoparentales et matrifocales, conditions de logement précaires, etc.

Contenu

La liste de 80 territoires labellisés "Cité éducative" a été annoncée le 5 septembre, dont 4 concernent les DROM :

- Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre (CA de CAP Excellence, Guadeloupe) pour les quartiers Boissard-Morne Flory et Chemin Neuf-Carénage ;
- Ville de Fort-de-France (Martinique) pour les établissements du réseau d'éducation prioritaire renforcé « Aimé Césaire » comprenant 7 écoles primaires, dont deux maternelles et un collège ;
- Ville du Port (La Réunion) ;
- Ville de Mamoudzou (Mayotte) : quartier de Kaweni.

Le label « Cité éducative » (qui déclenche un accompagnement méthodologique et des moyens adaptés) vient distinguer des démarches locales exemplaires autour d'un projet local original, adapté aux enjeux du quartier et mobilisant toutes les ressources de territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée.

Dans leur avant-projet, les territoires ont présenté les actions, moyens et indicateurs envisagés pour répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

Calendrier

NOVEMBRE 2018

5 SEPTEMBRE 2019

FIN 2019

Lancement du programme des cités éducatives

Annonce des sites labellisés

Signature des conventions pluriannuelles d'objectifs et moyens

État d'avancement

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Premier ministre

- Septembre à fin octobre : phase d'approfondissement des projets au niveau de chaque cité éducative entre l'État et la commune et établissement de la liste des actions proposées et d'un tableau de projet de financement pluriannuel 2020-2022, incluant les engagements financiers des collectivités.
- Dès décembre : communication des montants financiers des dossiers validés par les ministres en vue de l'établissement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyen. Ces conventions sur la période 2020-2022 mobiliseront notamment une enveloppe nationale de 100 millions d'euros du ministère de la ville pour les 80 sites retenus (sous réserve de vote en loi de finances des crédits) qui seront répartis en fonction des besoins et de l'ambition, mais aussi les crédits de droit commun de l'État, en plus des moyens des collectivités en cofinancement.

CRÉATION DE SEPT OFFICES DE GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE



Les enjeux

Par décision du Premier ministre le 14 mai 2018, la **création de sept offices de greffiers des tribunaux de commerce a été prévue dans les ressorts des cours d'appel de Saint-Denis de la Réunion, de Basse-Terre, de Fort-de-France et de Cayenne**. Ils ont pour objectifs de mettre fin aux difficultés récurrentes dans la gestion, qui constituaient un frein au développement des entreprises, et de permettre à ces territoires ultramarins de bénéficier de la qualité des prestations réalisées par les greffiers des tribunaux de commerce de l'hexagone.

Le **transfert des greffes des tribunaux mixtes de commerce et registres du commerce ultramarins, effectif pour l'ensemble au 31 décembre 2019**, devrait entraîner : un apurement des stocks, une réduction des délais de traitement des formalités nécessaires au développement et à la vie des entreprises commerciales locales et ainsi la facilitation et l'amélioration des démarches des entreprises, notamment, par le développement des dépôts de formalités en ligne.

Contenu

Un comité de pilotage a été institué entre les services de la direction des services judiciaires, de la direction des affaires civiles et du sceau et les représentants du Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce pour coordonner les différentes actions à mettre en œuvre pour la réalisation du transfert et garantir l'accompagnement des juridictions et des greffes des tribunaux de commerce. C'est ainsi que de nombreuses actions ont été mises en œuvre dans différents domaines : juridique, en matière de ressources humaines, sous l'angle immobilier, informatique mais aussi financier.

Un mode opératoire en vue de l'apurement des régies ainsi qu'un guide méthodologique des opérations de transfert ont été élaborés pour garantir une mise en place coordonnée de ces différentes actions et accompagner les juridictions et les greffiers des tribunaux de commerce pour la mise en œuvre effective du transfert.

- Trois transferts sont effectifs pour Saint-Denis-de-la-Réunion, Saint-Pierre-de-la-Réunion et Mamoudzou ;
- Un transfert est en cours concernant Fort-de-France ;
- Trois transferts sont à venir concernant Cayenne, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre.

AUDIOVISUEL

Inscrire les outre-mer au cœur du paysage de l'audiovisuel public



Les enjeux

L'audiovisuel public doit contribuer à unir de manière indéfectible l'hexagone et les outre-mer au sein de la communauté nationale.

Contenu

Afin de donner aux outre-mer leur juste place, au cœur de son offre et non plus à sa périphérie, France Télévisions a engagé un important travail de redéfinition articulé autour de trois ambitions : diffuser le « réflexe outre-mer » dans l'ensemble de l'offre, s'ouvrir aux outre-mer à travers des espaces dédiés, sur les chaînes nationales comme dans les environnements numériques, et renforcer les liens du Pôle outre-mer de France

Calendrier

JUIN 2018	JUILLET 2019	AUTOMNE 2019	2 nd SEMESTRE 2019
Publication du Livre bleu	Signature du Pacte pour la visibilité des outre-mer	Installation du comité de suivi du Pacte	Traduction d'engagements dans le cahier des charges de France Télévisions

État d'avancement

Ce vaste chantier, alimenté par les travaux parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat conduits au premier semestre 2019, a conduit à l'élaboration et à la signature d'un « Pacte pour la visibilité des outre-mer » par les ministres des outre-mer et de la Culture et France Télévisions en juillet 2019. Celui-ci expose les 25 engagements pris par le groupe, adossés à une série d'indicateurs chiffrés et mesurables et dont certains seront traduits, au second semestre 2019, au sein du cahier des charges de France Télévisions, en vue d'organiser la présence et la visibilité des territoires, habitants et cultures ultramarins sur l'ensemble de ses antennes. Parallèlement, une plateforme numérique dédiée à la dimension ultramarine de la France sera lancée par le groupe en 2020.

Les moyens qui étaient dévolus aux coproductions ultramarines de France Ô seront sanctuarisés à hauteur de 10 M€.



MÉMOIRE

Poursuivre la structuration du réseau des mémoires



Les enjeux

Le Mémorial ACTe (MACTe) est un centre d'interprétation, lieu de recherche et de culture dédié à la mémoire de l'esclavage. Il a été inauguré par le Président de la République le 10 mai 2015 lors de la journée de commémoration nationale d'abolition de l'esclavage. Il est aujourd'hui présidé par Jacques Martial.

Le MACTe est un équipement à haut potentiel, qu'il s'agit de développer quant à son contenu, sa programmation, son intégration locale et son rayonnement dans la zone

Contenu

La volonté de structurer le MACTe pour renforcer son inscription sur le territoire, en lien avec les collectivités territoriales s'est affirmée suite à une évaluation conjointe menée par l'inspection générale de l'administration (IGA) et l'inspection générales des affaires culturelles (IGAC).

Le ministère de la Culture, le ministère des outre-mer et le préfet de Guadeloupe continuent de travailler étroitement en vue de renforcer l'orientation stratégique de l'établissement ainsi que son projet scientifique et culturel afin que le MACTe puisse jouer pleinement son rôle de lieu emblématique de la mémoire des outre-mer.

Calendrier

JUIN 2018

JUILLET 2019

Publication du
Livre bleu

Le MACTe devient
un EPCC

État d'avancement

Le changement du statut du MACTe en établissement public de coopération culturelle (EPCC) est effectif depuis le 1^{er} juillet 2019. Cette nouvelle impulsion va permettre au MACTe de s'inscrire pleinement dans son rôle de structuration du réseau des mémoires. Le recrutement du directeur du MACTe est actuellement en cours.

Avec le concours financier de l'État, le MACTe accueille au 2^e semestre 2019, l'exposition "Le modèle noir" présentée à New-York puis à Paris.



PRATIQUES CULTURELLES

Assurer une meilleure connaissance des pratiques culturelles des outre-mer



Les enjeux

La mise en place d'une enquête sur les pratiques culturelles des français des outre-mer doit permettre de mieux connaître les habitudes culturelles des habitants des outre-mer et d'en appréhender les spécificités.

Outre un enjeu de continuité territoriale, l'objectif de ce travail est de pouvoir adapter les politiques publiques au plus près des besoins des territoires et d'assurer une meilleure évaluation de leur impact.

Contenu

Le département des statistiques du ministère de la Culture travaille en étroite collaboration avec les directions des affaires culturelles de chacun des territoires d'outre-mer, ainsi qu'avec les directions régionales de l'Insee. Des échanges ont également pu être engagés avec des acteurs de la vie culturelle : acteurs culturels, collectivités territoriales.

Le questionnaire existant pour l'hexagone a été adapté aux outre-mer, tout en gardant des fils conducteurs permettant d'établir des diagnostics partagés.

3000 questionnaires ont été envoyés à La Réunion et 2000 dans chacun des autres territoires (Mayotte, Guyane, Guadeloupe et Martinique). 18 réunions ont été organisées à la réunion, en Guadeloupe et en Martinique.

Calendrier

JUIN 2018

2019

Publication
du Livre bleu

Lancement de
l'enquête

État d'avancement

Les enquêtes ont été lancées en 2019 en Martinique, Guadeloupe, Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

L'enquête de terrain dure 6 mois et l'enquête dans sa totalité (terrain et analyse) dure 1 an.

Les premiers résultats sont attendus pour fin 2019 et début 2020.



FAVORISER LA MOBILITÉ DES ARTISTES DES OUTRE-MER



Les enjeux

L'insularité de la plupart des territoires ultramarins pose la question particulière de la fluidité et des coûts quant à la circulation des artistes et des œuvres. Donner plus de visibilité aux créations et aux artistes des outre-mer, que ce soit dans leur environnement géographique, en hexagone, ou à l'international est une préoccupation constante.

Contenu

Plusieurs actions conjointes doivent permettre d'améliorer la mobilité des artistes et des œuvres, que ce soit dans leur environnement régional ou à l'international : une aide à la prise en charge des frais souvent élevés afférents à la circulation des artistes (par le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels) ; la sensibilisation des organismes dont le rôle est d'améliorer la diffusion des œuvres quant à leur action en outre-mer. Les initiatives innovantes doivent être encouragées et les mises en réseau facilitées.

Calendrier

JUIN 2018	2018	2019	SEPTEMBRE 2019
Publication du Livre bleu	Aide accordée à l'ONDA	1 M€ pour le FEAC	Journée de réflexion sur le développement culturel international des territoires d'outre-mer

État d'avancement

Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre comme l'abondement du fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels (FEAC) qui atteint 1M€ en 2019 ou encore la subvention supplémentaire attribuée à l'office national de diffusion artistique (ONDA) pour renforcer ses actions en outre-mer.

Une journée de réflexion, rassemblant des élus, des artistes et des institutionnels, est organisée le 30 septembre dans le cadre des Francophonies en Limousin. Cette journée doit permettre de déterminer les moyens d'action concrets pour assurer le développement culturel international des artistes et des œuvres des territoires d'outre-mer.



ACCÈS À LA CULTURE



Le Pass Culture en Guyane

Les enjeux

Déployer le Pass Culture en Guyane, dans la phase d'expérimentation, en mobilisant les collectivités territoriales, les acteurs culturels et les jeunes bénéficiaires.

À travers le Pass Culture, encourager le développement culturel du territoire grâce à un outil de valorisation des propositions et de lien direct avec les jeunes adultes.

Placer la culture au centre du parcours d'émancipation des jeunes guyanais – qui représentent un habitant sur deux.

Contenu

La Guyane a fait partie de la 1^{ère} phase d'expérimentation du Pass Culture (1^{er} février 2019) avec 700 premiers bénéficiaires.

L'équipe du Pass Culture accompagne les acteurs culturels du territoire dans l'appropriation de l'outil afin non seulement qu'ils entrent dans la démarche, mais également qu'ils développent de nouvelles propositions, à destination de cette tranche d'âge, en accordant un soin particulier aux spécificités guyanaises (transports...). L'objectif du pass étant de lever différents freins d'accès à la culture (financier, mais également information, désinhibition, transport...), les jeunes sont associés à sa construction afin que leurs problématiques spécifiques puissent être prise en compte.

Calendrier

PRINTEMPS 2018

2nd SEMESTRE 2018

1^{er} FÉVRIER 2019

JUIN 2019

Annonce du choix de la Guyane dans l'expérimentation

Démarchage auprès des relais éducatifs et acteurs culturels

Lancement de l'expérimentation auprès de plus de 700 jeunes

Extension du Pass Culture à tous les jeunes éligibles, à l'ensemble du territoire guyanais

État d'avancement

Le Pass Culture a été étendu en juin 2019 : ce sont désormais tous les jeunes éligibles du territoire guyanais qui y ont accès.



ÉDUQUER À L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LE SPORT



Les enjeux

Réduction et collecte des déchets, éducation au développement durable, préservation de l'eau et de la biodiversité. Sensibiliser, modifier les comportements des jeunes scolaires en se basant sur le jeu sportif et la méthodologie « Playdagogie » développée par PlayInternational.

Contenu

PLAY International (PI), anciennement Sport Sans Frontières, est née en 1999 de l'idée que le sport pouvait être un catalyseur de changement social et un outil d'éducation. Depuis 2013, l'association développe en France le dispositif « Playdagogie ».

Il s'agit d'une méthode innovante de pédagogie active et participative qui utilise le jeu sportif comme support éducatif afin de prévenir et sensibiliser les enfants (6-12 ans) aux enjeux sanitaires et sociaux. L'équipe de PI forme les professionnels de la communauté éducative à la méthode et met à disposition des outils pédagogiques innovants permettant d'aborder de manière ludique les problématiques actuelles.

Depuis 2016, PI mène des actions sur le territoire mahorais en collaboration avec les acteurs locaux. L'Agence Régionale de Santé de l'Océan indien (ARS-OI) a identifié plusieurs facteurs de risques environnementaux et sanitaires. On note un certain risque d'évolution épidémique aux causes diverses. Parmi celles-ci, l'on constate à Mayotte des difficultés dans la collecte régulière et le traitement des déchets ménagers. Des dépôts sauvages de détritiques attirent les rats et retiennent les eaux de pluie favorisant la transmission de la leptospirose. Compte tenu des enjeux environnementaux, le ministère des Sports a souhaité subventionner PI pour développer un projet pilote à Mayotte pour co-construire avec les acteurs locaux de la protection de l'environnement, les messages clés à transmettre et les séances de jeux. Trois thématiques semblent déjà émerger : le rapport à l'eau, le tri des déchets et l'hygiène.

Il s'agit d'utiliser la méthode Playdagogie comme un outil d'éducation par le sport au service de la sensibilisation des jeunes mahorais à la protection de leur environnement et de leur santé. Afin de sensibiliser les enfants aux comportements éco-citoyens et responsables le projet prévoit :

- La co-création d'un kit pédagogique ludique sur les thématiques environnementales.
- La formation de membres de la communauté éducative à l'animation du kit et aux contenus pédagogiques et l'accompagnement des professionnels formés à la mise en place des séances et à l'évaluation de l'impact auprès des bénéficiaires.

Ce projet pilote entend sensibiliser 1000 enfants aux comportements éco-citoyens à travers la formation de 40 membres de la communauté éducative et a vocation s'il fonctionne, à être dupliqué sur d'autres territoires.

PlayInternational est accompagné par l'Agence française de développement (AFD) et l'Éducation nationale pour déployer la Playdagogie sur d'autres thématiques comme la lutte contre les discriminations...

Calendrier

DÉCEMBRE 2018

2019

DÉCEMBRE 2019

2020

Lancement
du projet

Conception
des jeux sportifs
- tests

Bilan

Essai sur d'autres
territoires en fonction des
résultats de l'évaluation

État d'avancement

En cours d'expérimentation à Mayotte. Les fiches pédagogiques ont été créées, les jeux ont été testés cet été et à la rentrée scolaire 2019. Cet automne des formations seront prévues pour le corps enseignant.

Un bilan sera effectué à la fin de l'année 2019 pour étudier la faisabilité d'un essai sur d'autres territoires.

ÉTENDRE LA SIGNATURE DE LA CHARTE DES 15 ENGAGEMENTS ÉCORESPONSABLES AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS



Les enjeux

Essaimer la charte des 15 engagements écoresponsables dans les territoires ultramarins.

- Décliner cette charte dans les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Guadeloupe et de La Réunion ;
- Obtenir un évènement d'envergure signataire de la charte des 15 engagements dans chaque territoire ;
- Obtenir des organisateurs des jeux régionaux, la signature de la Charte des 15 engagements.

Calendrier

SEPTEMBRE 2019

DÉBUT 2020

2022

Déclinaison de la charte aux Creps

signature de 2 CREPS ultramarins

signature 1 acteur par territoire / chaque organisateur de jeu régional

Contenu

Le sport comme tout secteur de la société se doit de réduire son impact sur l'environnement afin de participer à la lutte contre le changement climatique. De par ses valeurs il participe à la cohésion sociétale. Le sport de par son rayonnement a la capacité de modifier les comportements des individus et d'autres secteurs de la société. La vitrine offerte par les grandes évènements sportifs internationaux (GESI) représente un levier de sensibilisation des spectateurs, des prestataires, des partenaires. Les GESI tels que les Jeux olympiques et paralympiques offrent l'opportunité d'accélérer cette transformation (innovations structurantes, héritage en matière de durabilité). La dynamique d'engagement autour de causes communes est un levier de transformation des comportements, de secteurs de la société et doit se poursuivre pour créer un nouveau standard de l'évènementiel sportif en adéquation avec les attentes d'aujourd'hui et de demain.

En 2017, le ministère des Sports, le WWF et des organisateurs de grands évènements sportifs ont co-construit la Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements sportifs. Élaborée autour de thématiques environnementales (alimentation responsable, transport, réduction des déchets, achats responsables, préservation des sites...) et sociales cette Charte définit des objectifs chiffrés pluriannuels pour rendre les évènements plus respectueux de la planète et plus inclusifs. En 2018 cette charte a été déclinée au métier de gestionnaires d'équipements sportifs afin de créer des synergies sur les territoires d'accueil d'évènements.

68 acteurs sont signataires de l'une ou de l'autre Charte.

À ce jour aucun organisateur d'évènement ou gestionnaire d'équipement ultramarin n'est signataire de ces chartes ; il importe donc d'intégrer dans la dynamique des signataires des acteurs issus de ces territoires.

Dans le cadre du plan administration exemplaire et pour déployer les synergies d'un sport responsable, cette charte des 15 engagements est en train d'être déclinée au périmètre des CREPS. La signature des CREPS ultramarins sera effective au premier trimestre 2020.



PLAN EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ULTRAMARINS



Les enjeux

Cette mesure répond en premier lieu à la politique publique d'adaptation du patrimoine sportif, à la diversité des pratiques et à l'aménagement équilibré des territoires et contribue, dans une dynamique interministérielle, à la mise en œuvre de la loi de programmation du 28 février 2017 pour l'égalité réelle en outre-mer (dite loi EROM).

En effet, les territoires d'outre-mer sont sous-dotés en équipements sportifs par rapport à l'hexagone. La quasi-totalité des territoires se situe très en-deçà de la moyenne nationale, souvent autour de 30 équipements pour 10 000 habitants (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec un ratio de 62,7 pour 10 000 habitants, dépassant la moyenne nationale).

Parmi les 10 territoires les moins dotés en équipements à l'échelle nationale, 9 sont ultramarins dont Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy où la situation est extrême (entre 7 et 17 équipements pour 10 000 habitants lorsque la moyenne nationale est de 53,7 pour 10 000 habitants).

Cette carence en équipement freine notamment l'égalité d'accès à une pratique sportive sécurisée, notamment dans les quartiers « Politique de la ville » des territoires ultramarins, la pratique et la démocratisation du sport-santé dans ces territoires ainsi que la pratique d'activités sportives adaptées.

Calendrier

2017

JUN 2018

JUN 2019

Première mobilisation du Plan

Annnonce de la poursuite du plan lors des Assises des outre-mer

Signatures des CCT qui incluent le Plan

Contenu

Construit en 2016 pour une première mobilisation en 2017, et initialement prévu pour une durée de 4 ans, ce plan a été pérennisé jusqu'en 2022 à la suite de la consultation lancée dans le cadre des Assises des outre-mer.

Inscrit désormais dans le Livre bleu outre-mer, il est également intégré aux Contrats de convergence et de transformation (CCT), sous la forme d'enveloppes financières territoriales pour la période 2019 - 2022. Au total l'effort financier représente 56 millions d'euros d'ici la fin du quinquennat (14 millions d'euros répartis à parité entre le ministère des Sports et le ministère des outre-mer).



LE SUIVI DES ENGAGEMENTS IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Les enjeux

Le ministère de la Justice **poursuit et amplifie l'effort de modernisation de son immobilier judiciaire dans les outre-mer** qui représente un budget d'environ 350 millions d'euros sur la période 2018-2022 et au-delà, compte tenu de la durée des opérations immobilières. En outre, au 1^{er} juillet 2019, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires ultramarins était de 112,4 %. **Afin de remédier à cette surpopulation et d'améliorer la prise en charge des personnes détenues ainsi que les conditions de travail des personnels pénitentiaires, plusieurs opérations immobilières ont déjà été livrées ou sont en cours de réalisation.**

Contenu

Un effort dans la durée pour moderniser l'immobilier de la justice

- **La Réunion** : des études préalables à la réhabilitation et l'extension du palais de justice de Saint-Pierre de la Réunion sont en cours ;
- **Mayotte** : des études préalables à la création d'un palais de justice à Mamoudzou sont en cours ;
- **Polynésie française** : l'opération de création du tribunal foncier de Papeete a été livrée en juillet 2018 pour un montant de 2 millions d'euros et la construction d'une cité judiciaire à Papeete a été confiée à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ;
- **Saint-Martin, Saint-Barthélemy** : un diagnostic sismique du palais de justice de Saint-Martin et de l'annexe accueillant la chambre détachée a été réalisé ; un projet de construction d'un nouveau palais de justice est à l'étude dans le cadre de la nouvelle cité administrative ;
- **Guadeloupe** : la construction du nouveau palais de justice à Pointe-à-Pitre a été inaugurée par la garde des Sceaux le 2 mai 2019. Le coût de l'opération s'élève à 37,2 millions d'euros. La réhabilitation du palais de justice historique de Pointe-à-Pitre ainsi que la rénovation et l'extension du palais de justice de Basse-Terre sont en cours ;
- **Martinique** : la réhabilitation du palais de justice de Fort-de-France est en cours ;
- **Guyane** : la création d'une cité judiciaire à Cayenne a été confiée à l'APIJ ainsi que la création d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni.

La poursuite de la construction et de la rénovation d'établissements pénitentiaires plus sûrs

En 2018, les opérations immobilières menées au titre de la mission « outre-mer » ont représenté une dépense de 16,1 millions d'euros. En 2019, les opérations outre-mer ont été dotées d'un budget de 28 millions d'euros afin de poursuivre le paiement des travaux de construction, de restructuration, et de maintenance des établissements existants :

- **Des opérations de maintien en conditions opérationnelles et de mise aux normes sont menées par les services déconcentrés de la direction de l'administration pénitentiaire** : le vieillissement des établissements pénitentiaires ultramarins, aggravé par les contraintes climatiques et la sur-occupation est pris en compte à travers l'entretien ou la réhabilitation du parc existant et la construction de nouvelles structures ;
- **Des opérations pour répondre aux problématiques de vétusté et de surencombrement de certaines structures pénitentiaires d'outre-mer sont menées par l'opérateur du ministère de la justice (APIJ)** : le programme immobilier pénitentiaire, qui prévoit la création de 15 000 places de prisons supplémentaires pour résorber la surpopulation dans les maisons d'arrêt accorde une large place aux territoires ultramarins afin de répondre à leurs besoins. Il comprend ainsi la construction ou l'extension de plusieurs établissements, représentant au total plus de 1 000 places nettes nouvelles :
 - L'accroissement de la capacité du centre pénitentiaire de Baie-Mahault, à hauteur de 300 places ;
 - La démolition-reconstruction de la maison d'arrêt de Basse-Terre avec la création de 71 places nettes ;
 - La construction d'un centre de détention à Koné, en Province-Nord de Nouvelle-Calédonie, comprenant 120 places ;
 - La construction d'un centre pénitentiaire de 500 places à Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane ;
 - La création d'une structure d'accompagnement vers la sortie de 120 places à Ducos en Martinique ;
 - La création d'un centre pénitentiaire de 10 places à Wallis-et-Futuna ;

Le budget consacré à la poursuite des opérations menées par l'APIJ et aux opérations de maintenance des établissements menées par les services déconcentrés est estimé à 43,9 millions d'euros pour l'année 2020.

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DANS LES OUTRE-MER



Les enjeux

Conscient de la perte d'attractivité d'une partie des villes moyennes, le Gouvernement a engagé un Programme action cœur de ville (PACV) associant notamment Action Logement, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

15 des 29 villes moyennes des 5 DROM ont été retenues début 2018 parmi les 222 sites de ce programme. Même si leur situation est contrastée, notamment du point de vue démographique, ces villes présentent des quartiers dégradés justifiant d'importantes opérations de résorption d'habitat insalubre (RHI), une vacance de logements et commerces dans les centres-villes, une part élevée de la population au chômage et une perte d'attractivité économique.

Contenu

Les 15 villes concernées sont les suivantes :

- 3 en Guadeloupe (**Basse-Terre**, **Pointe-à-Pitre** et **les Abymes**) ;
- 2 en Martinique (**Fort-de-France** et **Le Lamentin**) ;
- 2 en Guyane (**Saint-Laurent-du-Maroni** et **Cayenne**) ;
- 4 à Mayotte (**Mamoudzou**, **Dembeni**, **Pamandzi** et **Dzaoudzi**) ;
- 4 à La Réunion (**Le Port**, **Saint-André**, **Saint-Joseph** et **Saint-Pierre**).

Calendrier

SEPT 2018 - JANV 2019

2019

DÉCEMBRE 2022

Signature des
conventions-cadre

Transformation en
Opération de revitalisation
des territoires (ORT)

Fin des engagements
financiers

État d'avancement

Toutes les conventions-cadres ont été signées entre septembre 2018 et janvier 2019.

A la fin du 2^e semestre 2019, les engagements financiers au titre du PACV dans les DROM étaient de 944 639 euros au titre de l'ANAH, de 10,2 M euros au titre de la CDC, 2 184 770 euros pour Action logement (Martinique), et 1 899 911 euros sur d'autres crédits d'État (Fonds européen d'investissement (FEI), Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)).

Au total, 129 actions étaient engagées à cette date sur l'ensemble des thématiques du programme. À signaler parmi les projets engagés ou prévus : éclairage public et équipement photovoltaïque à Dembeni ; valorisation du Front de Mer, des berges de la rivière et des entrées de ville à Fort-de-France ; réhabilitation de maisons anciennes pour création de maisons d'hôtes à Saint-Laurent-du-Maroni ; déploiement du wi-fi public en centre-ville et mise à disposition d'un internet social au Port (2020).

En Guadeloupe, les avenants aux conventions-cadres ACV sont programmés pour septembre 2019. En Martinique, les services de l'État sont en cours de discussion avec les collectivités.

En fonction des sites, la fin de la phase d'initialisation est prévue entre fin 2019 et mai 2020.

A l'exception de 2 sites où les recrutements étaient en cours, tous les territoires disposaient d'un chef de projet employé par la ville ou l'établissement public à caractère commercial et industriel (EPCI).

Les Abymes et Saint-Pierre sont lauréates de la consultation nationale "Réinventons nos cœurs de ville". L'appel à projet de Saint-Pierre a été lancé le 1^{er} septembre 2019. Celui des Abymes sera lancé entre octobre et décembre 2019. Les villes de Dembeni, Saint-Joseph, Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni ont été retenues pour un accompagnement sur mesure.

